

ESSOR

ASSOCIATION

Siège social : 92 Rue de la Reine Astrid - 59700 MARCQ EN BAROEUL

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2025

ESSOR

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'assemblée générale de l'association ESSOR,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ESSOR relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les éléments suivants :

- Les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels dans la note « Principes règles et méthodes comptables – Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels ;
- Le changement de méthode de comptabilisation des concours publics et subventions d'exploitation appliqué à compter du 1er janvier 2025, exposé dans la note « Principes, règles et méthodes comptables – Changement de méthode de comptabilisation des concours publics et subventions d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels ;
- Le point exposé dans la note « Engagement hors bilan » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'enregistrement des versements sur contrat d'assurance, désormais comptabilisés en charges et non plus en valeurs mobilières de placement, à la suite de la correction d'une erreur comptable antérieure.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-avant, la note « Principes, règles et méthodes comptables – Changement de méthode de comptabilisation des concours publics et subventions d'exploitation » expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice relatif à la comptabilisation des concours publics et subventions d'exploitation.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables appliqués par votre association, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ce changement et de la présentation qui en est faite.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Villeurbanne, le 15 juin 2026

Le commissaire aux comptes

ORFIS



Valérie MALNOY

ACTIF	Renvoi	Exercice N			Exercice N-1
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
FRAIS D'ETABLISSEMENT (I)					
Actif Immobilisé					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
<i>Donations temporaires d'usufruit</i>					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires		26 249	26 249	0	0
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels		4 759	4 759	0	0
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes					
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres Immobilisations financières					
TOTAL II	2.1	31 008	31 008	0	0
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Créances					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2.2	219 575		219 575	314 742
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>					
Autres créances	2.3	5 996 385		5 996 385	5 840 314
Charges constatées d'avance		8 781		8 781	9 281
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	2.4	1 429 298		1 429 298	908 492
TOTAL III		7 654 039	0	7 654 039	7 072 829
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)		7 685 047	31 008	7 654 041	7 072 829

PASSIF	Renvoi	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
<i>Fonds propres statutaires</i>			
<i>Fonds propres complémentaires</i>			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
<i>Fonds propres statutaires</i>			
<i>Fonds propres complémentaires</i>			
Ecarts de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles		442 064	442 064
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		31 588	15 347
Autres			
Report à nouveau			
<i>Excédent ou déficit de l'exercice</i>		6 325	16 241
<i>Situation nette (sous total)</i>		479 977	473 652
<i>Fonds propres consommables</i>			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL I	3.1	479 977	473 652
FONDS REPORTES ET DEDIES			
<i>Fonds reportés liés aux legs ou donations</i>			
<i>Fonds dédiés</i>	3.2	2 751 408	6 379 681
TOTAL II		2 751 408	6 379 681
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL III			
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Instruments financiers à terme			
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	3.3	907	8 829
<i>Dettes des legs ou donations</i>			
Dettes fiscales et sociales	3.3	232 442	201 263
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		10 877	9 408
Produits constatés d'avance		4 178 429	
TOTAL IV		4 422 654	219 500
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)		7 654 041	7 072 829

COMPTE DE RESULTAT exercice du 1er janvier au 31 décembre 2025

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1 (Pro forma)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
<i>Cotisations</i>		
<i>Ventes de biens et services</i>		
<i>Ventes de biens</i>		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
<i>Ventes de prestations de service</i>	31 005	
<i>dont parrainages</i>		
<i>Produits de tiers financeurs</i>		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	4 355 071	977 328
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable</i>		
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		
<i>Dons manuels</i>	53 390	54 298
<i>Mécénats</i>	60 000	
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Contributions financières</i>	908 726	792 898
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions</i>		
<i>Produits de cession d'immobilisations incorporelles et corporelles</i>		
<i>Utilisations des fonds dédiés</i>	6 232 842	8 875 622
<i>Autres produits</i>	1 250	
Total I	11 642 284	10 700 146
CHARGES D'EXPLOITATION		
<i>Achats de marchandises</i>	31 400	5 655
<i>Variation de stock</i>		
<i>Autres achats et charges externes</i>	2 714 914	2 331 801
<i>Aides financières</i>	1 093 124	1 001 005
<i>Impôts, taxes et versements assimilés</i>	58 710	55 140
<i>Salaires</i>	795 640	1 072 564
<i>Cotisations sociales</i>	230 134	
<i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations</i>	0	1 144
<i>Dotations aux provisions</i>		
<i>Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles dédiées</i>		
<i>Reports en fonds dédiés</i>	6 680 470	6 232 842
<i>Autres charges</i>	32 744	-2
Total II	11 637 137	10 700 150
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	5 147	-4

COMPTE DE RESULTAT exercice du 1er janvier au 31 décembre 2025

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	17 649	16 241
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total III	17 649	16 241
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instrument de trésorerie		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	17 649	16 241
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	22 797	16 237
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	12 575	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-12 575	
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	3 897	
Total des produits (I + III + V)	11 659 934	10 716 387
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	11 653 609	10 700 150
EXCEDENT OU DEFICIT	6 325	16 237
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Dons en nature</i>	2 200	
<i>Prestations en nature</i>	0	
<i>Bénévolat</i>	28 175	
TOTAL	30 375	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
<i>Secours en nature</i>		
<i>Mises à disposition gratuite de biens</i>	2 200	5 700
<i>Prestations en nature</i>	0	1 200
<i>Personnel bénévole</i>	28 175	5 250
TOTAL	30 375	12 150

ASSOCIATION ESSOR

ANNEXES DES COMPTES CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association mène, en partenariat avec des ONG et associations locales, des projets de développement en éducation, formation et insertion professionnelle, développement agricole et protection sociale dans 5 pays d'intervention : Mozambique, Tchad, Congo, Brésil et Guinée Bissau, en France également avec des actions ECSI - Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale - auprès d'enfants, de jeunes et du grand public de la Région Hauts-de France.

L'association est composée d'une équipe salariée au siège, de Responsables de projets expatriés et de bénévoles qui contribuent à la bonne mise en œuvre des projets de l'association.

L'association est soutenue financièrement par des institutions nationales, européennes, des collectivités locales, des fondations, des entreprises et des particuliers.

L'association n'ayant pas la vocation à agir seule sur le terrain, l'action conjointe avec les partenaires locaux fait partie intégrante de son mode de fonctionnement. Il s'agit en effet de procéder à un transfert de compétences tant au niveau technique que financier, la gestion des fonds par les partenaires locaux sous contrôle rapproché de l'association est donc un processus normal.

1. PRINCIPALES REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels et notamment :

- le principe de prudence
- la continuité de l'exploitation
- le principe des coûts historiques

Les comptes annuels et leurs annexes sont présentés en Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois allant du 1er janvier au 31 décembre.

Les comptes 2025 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 09 juin 2026.

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement de L'Autorité des Normes Comptables N°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement de l'ANC N°2014-03 du 5 juin 2014, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, au règlement ANC 2018-06 pour les dispositions spécifiques et au règlement N°2023-03 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations. »

Changement de méthode comptable : Conformément aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2022-06 et n° 2023-03, le Plan Comptable Général (PCG) a été modifié et s'applique à compter du 1er janvier 2025. Ces textes introduisent notamment les évolutions suivantes :

- une redéfinition du résultat exceptionnel,
- la suppression de la technique des transferts de charges,
- une refonte des modèles d'états financiers (bilan, compte de résultat, annexe).

Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 sont établis et présentés conformément à ces nouvelles dispositions. S'agissant d'un changement de réglementation imposé, il est traité comme un changement de méthode comptable au sens de l'article 122-1 du PCG. Les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024 n'ont pas fait l'objet d'un retraitement rétrospectif des nouvelles règles. L'application de ces nouvelles règles n'a eu aucun impact significatif sur le résultat de l'exercice, les fonds propres, ni sur la présentation générale des états financiers.

Changement de méthode de comptabilisation des concours publics et subventions d'exploitation :

À compter du 1er janvier 2025, l'Association a décidé de comptabiliser en produits le montant total des subventions octroyées au titre des nouveaux projets dès la signature des conventions de financement. La quote-part de ces subventions se rattachant aux exercices futurs est maintenue au passif en produits constatés d'avance. Pour la part rattachable à l'exercice en cours mais non encore consommée conformément à l'objet du financement, l'Association constate un fonds dédié conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06 (cf. Note 3.2).

Cette évolution vise à améliorer la lisibilité et la transparence de la situation financière de l'Association à la clôture. Cette nouvelle méthode a été appliquée de manière prospective aux seules conventions conclues à compter du 1er janvier 2025. Les projets antérieurs continuent d'être suivis selon les modalités précédemment appliquées.

Les principaux impacts de ce changement au 31 décembre 2025 concernent les postes suivants :

- Produits constatés d'avance : 4 178 429€
- Créances sur organismes financeurs : +3 943 991€
- Impact sur le résultat de l'exercice : +185K€ en concours publics et services d'exploitation

1.1. Autres règles et méthodes

Elles sont explicitées dans les notes relatives au bilan et au compte de résultat.

1.2. Rémunération des cadres dirigeants

Conformément à l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants et salariés ainsi que leurs avantages en nature atteint pour 2025 : 162 491 €.

1.3. Faits majeurs de l'exercice

Aucun fait majeur n'est à mentionner.

1.4. Évènements postérieurs à la clôture

Un conflit militaire a éclaté au Moyen-Orient, le 28 février 2026, est susceptible d'avoir des répercussions sur l'économie mondiale. Cet événement étant postérieur à la clôture de l'exercice, il n'a pas été pris en compte dans l'évaluation des actifs et passifs au 31 décembre 2025. À la date d'arrêté des comptes, la Direction estime que cette situation n'est pas de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation ni à avoir d'impact significatif sur l'activité de l'association."

1.5. Engagement hors bilan

Aucune provision pour indemnités de départ en retraite n'a été comptabilisée. Au 31 décembre 2025, la valorisation de cette indemnité s'élèverait à 60 844 €.

Données techniques du calcul de ces indemnités de départ en retraite :

- La provision est calculée selon la méthode prospective
- Le taux de progression des salaires retenus est de 1,00%.
- Le taux d'actualisation est de 3,85 %.
- Les droits ont été établis conformément à la loi (pas de convention collective).
- Départ à la retraite à l'initiative de l'employé
- Âge de départ à la retraite fixé à 65-67 ans (cadre et non cadre).
- Charges sociales comprises dans la provision.

Une partie de l'engagement est externalisée auprès d'une compagnie d'assurance à hauteur de 27 550€.

Les versements réalisés depuis l'origine du contrat avaient été enregistrés à tort dans un compte de placement. En conséquence, une régularisation a été comptabilisée en 2025 pour un montant de 12 575 €. Le solde restant fera l'objet d'une régularisation au cours de l'exercice 2026.

L'impact de cette correction sur le résultat de l'exercice 2025 s'élève à - 12 575 €.

1.6 Contributions volontaires

Les contributions volontaires à titre gratuit ne sont pas comptabilisées. A titre indicatif, elles peuvent être détaillées comme suit, sans que la liste soit exhaustive :

Provenance	Type d'appui	Appuis en temps (en jours)	Valorisation Appuis (en Euros)
Mécénat de compétence	Mise à disposition Société Générale salariée en Mécénat de compétences « Appui à l'organisation d'évènements de visibilité et collecte de fonds d'ESSOR ».	88 jours	22 599
Bénévoles	Mise sous pli Nouvelles, tenue stand Forums (marché de Noël, catch impro...) Réunions Essor	3 jours	843
	Rencontre pour Stratégie / Conseil (Président) et Membres CA	11 jours	2 719
	Cours bien être		45
Bénévoles / Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale (ECSI)	Interventions, outils pédagogiques, animations ateliers pendant les portes ouvertes	8 jours	1 969
Paroisse St Paul	Prêt Grande Salle (pour vente créateurs et Semaine essor)		2 000
Dons matériel	Vidéoprojecteur		100
Cap Micro	Maintenance informatique		100
Total		110 Jours	30 375

1.7 Effectifs

Effectif Total (salariés)	23
• Cadres	10
• Employés	13
 • Volontaires (VSI)	 6

1.8 Frais de structure

Le poids des charges de salaires et de la structure de fonctionnement est de 11% sur l'exercice 2025, contre 14% lors de l'exercice précédent.

1.9 Honoraires du commissaire aux comptes

Au 31 décembre 2025, le montant des honoraires des commissaires aux comptes facturés relatifs à l'audit des comptes de l'association s'élève à 9 768 € TTC.

2. INFORMATIONS SUR LE BILAN ACTIF

2.1 IMMOBILISATIONS BRUTES ET AMORTISSEMENTS (EN EUROS)

Immobilisations	31/12/24	Acquisitions	Diminutions	31/12/25
Corporelles	4 759			4 759
Incorporelles	26 249			26 249
TOTAL	31 008			31 008

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles concernent essentiellement du matériel informatique.

Amortissements	31/12/24	Augmentations	Diminutions	31/12/25
Corporelles	4 759			4 759
Incorporelles	26 249			26 249
TOTAL	31 008			31 008

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations, selon les méthodes suivantes :

Matériel informatique :	linéaire 3 ans.
Installation/Agencet/Aménagt :	linéaire 10 ans.

2.2 CREANCES ET DETTES PROGRAMMES (FONDS DEDIES)

Cf. §3.2

2.3 AUTRES CREANCES

Le total des autres créances se compose comme suit :

Débiteurs divers :	229 514 €
Subventions à recevoir (détail ci-dessous) :	5 766 871 €
Total	5 996 385 €

	31/12/2025
Restant à recevoir nouvelles subventions pluriannuelles octroyées en 2025	3 943 990 €
Restant à recevoir subventions pluriannuelles des années antérieures	1 822 881 €
TOTAL	5 766 871 €

Détail des subventions à recevoir :

PROGRAMME	Subventions restant à recevoir fin 2025	A recevoir en 2026	A recevoir à partir de 2027
PEA TCHAD	3 593 991	517 704	3 076 287
GB AGRI	110 000	110 000	
CONGO UE 2	191 248	86 248	105 000
RELIEEF	990 383	545 293	445 089
CPEEA2	531 250	531 250	
MULTIPAYS BIOSP 3	350 000		350 000
TOTAL	5 766 871	1 790 495	3 976 376

Au 31.12.2025, les subventions à recevoir sont donc comptabilisées pour un total de 5 766 871 € (cf. annexe 2) dont 3 943 990 € restant à recevoir de nouvelles conventions notifiées en 2025.

Au 31.12.2025, les subventions pluriannuelles des années antérieures restant à recevoir correspondent à 1 822 881 €. Il s'agit de subventions dont la convention a été notifiée lors des quatre exercices précédents et pour lesquels il reste des fonds à recevoir.

Dans l'hypothèse où l'action ne serait pas menée à son terme ou serait engagée pour un montant inférieur au budget prévu, une provision pour dépréciation sera constatée.

2.4 DISPONIBILITES

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont valorisées selon la méthode du premier entré, premier sorti. Une provision est comptabilisée si la valeur comptable à la date de clôture est inférieure au cours à cette même date.

Les disponibilités correspondant à des valeurs étrangères sont valorisées au cours de la valeur au 31/12/2025.

	2025	2024
Disponibilités Siège (banque)	1 165 516	734 035
CIC (Compte Courant Essor)	30 158	135 747
CIC (Compte Courant PEA)	19 639	0
CIC (Compte Courant JED)	111 025	1 869
CIC (Compte Courant GIZ)	30 191	
CIC Compte Epargne	974 503	596 419
Disponibilités Siège (caisse)	1 840	2 469
Caisse dollars	101	101
Caisse Euros	-52	1 174
Caisse Reais	187	37
Caisse Métaïcais	577	410
Caisse CFA (Guinée Bissau)	181	35
Caisse CFA (Tchad & Congo)	787	651
Caisse ESCUDOS (Cap Vert)	61	61
Autres Disponibilités		
Projets	249 366	146 839
Disponibilités Projets (banques)	244 413	142 217
Disponibilités Projets (caisses)	4 954	4 622
Contrat Assurance Vie	12 575	25 150
Total Disponibilités	1 429 298	908 492

3. INFORMATION SUR LE PASSIF

3.1 TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSI TE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise								-
Fonds propres avec droit de reprise								-
Ecart de réévaluation								-
Réserves	442 064				-			442 064
Réserves affectées pour projets	15 347	16 241						31 588
Report à nouveau						-		-
Excédent ou déficit de l'exercice	16 241	[16 241]		6 325		-		6 325
Dotations consommables								-
Subventions d'investissement						-		-
Provisions réglementées								-
TOTAL	473 652		-	6 325	-	-	-	479 977

Tableau de l'article 432-22 à utiliser à la place de celui de l'article 431-5 dans le cas où l'association fait appel à la générosité du public

Par décision de l'Assemblée Générale, le résultat de l'exercice 2024 a été affecté en totalité en réserves affectées pour projets (soit 16 241 €).

3.2 FONDS REPORTES ET DEDIES

Les fonds reçus des financeurs sont enregistrés aux comptes 41, par programme. Les dépenses effectuées par programme sont imputées aux comptes 40 et ventilées par programme.

Conformément au règlement ANC n°2018-06, la fraction des ressources affectées par les financeurs à des projets définis et non encore utilisée à la clôture est comptabilisée au passif du bilan dans la rubrique « Fonds reportés et dédiés ». Cette rubrique correspond au montant des ressources reçues diminué des dépenses engagées au titre des programmes financés. «

La présentation fait apparaître la position comptable des dettes et créances au niveau de chaque programme non clôturé dans lesquels l'association intervient. La position résulte du niveau de dépenses réalisées par rapport aux financements reçus.

Les sommes inscrites en fonds dédiés sont reprises au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte "report des ressources non utilisées des exercices antérieurs".

Le détail des créances et dettes des Fonds dédiés par programme est le suivant :

PROGRAMME	Subventions et dons reçus et à recevoir	Dépenses engagées	Dépenses à engager sur subventions reçues et à recevoir	Subventions à recevoir sur dépenses engagées
BRESIL				
BUREAU BRESIL 2	581 422	625 106		43 684
ITAU CG	41 083	41 083		
ITAU CG 2025	66 918	66 918		
ABRINQ	42 278	42 278		
CMDCA	8 562	8 562		
EMENDA	17 012	17 012		
SCAC 2025	22 541	22 541		
SEDH	318	318		
MOZAMBIQUE				
BUREAU MOZAMBIQUE	235 766	305 389		69 624
AGRI MOZ	60 000	80 039		20 039
TCHAD				
BUREAU TCHAD	74 367	91 522		17 155
JED TCHAD	5 000 315	4 452 830	547 485	
PEA TCHAD	3 663 466	165 854	3 497 612	
GUINEE BISSAU				
UE GB AGRI	1 176 015	1 170 036	5 979	
AGRI GB	165 496	124 521	40 975	
CONGO				
CONGO UE 2	1 050 160	769 765	280 395	
BUREAU CONGO	753	22 793		22 040
RELIEEF	1 750 000	857 147	892 853	
AGRI CONGO	40 000	59 569		19 569
SCIEGE	21 249	11 714	9 536	
MULTIPAYS				
F2I 2	2 384 563	2 047 552	337 011	
CP EEA 2	1 493 686	997 638	496 048	
MULTIPAYS BIOSP 3	707 651	464 474	243 177	
AUTRES				
BUREAU Portugal	0	23 196		23 196
PÔLE FORMATION	47 700	39 119	8 581	
FRIO	10 080	9 230	850	
s/total	18 661 401	12 516 205	6 360 502	215 306
Ressources sur Fonds Privés à affecter	319 968	4 269	319 968	4 269
TOTAL	18 981 369	12 520 474	6 680 470	219 575

Les variations des dépenses entre l'exercice 2024 et l'exercice 2025 sont données en annexe 1 par programme. Le tableau scinde les frais engagés sur le terrain, de ceux qui correspondent aux frais de structures indirects. La variation des ressources (subventions et dons) entre l'exercice 2024 et l'exercice 2025 est donnée en annexe 2 par programme.

a) Les Fonds dédiés (dettes programmes) sur subventions reçues correspondent aux programmes suivants au 31/12/2025 :

JED TCHAD : Le programme a démarré en 2022. Le solde de 547 485 € couvrira des dépenses à engager en 2026.

PEA TCHAD : Le programme a démarré en mars 2025. Le solde de 3 497 612 € couvrira des dépenses à engager entre 2026 et 2029.

UE GB AGRI : Le programme a démarré en janvier 2020. Le solde de 5 979 € sera transféré sur le projet suivant Agri GB.

AGRI GB : Le programme a démarré en juillet 2025. Le solde de 40 975 € couvrira des dépenses à engager en 2026.

CONGO UE 2 : Le programme a démarré en 2022. Le solde de 280 395 € couvrira des dépenses à engager en 2026.

RELIEEF : Le programme a démarré en avril 2023. Le solde de 892 853 € couvrira des dépenses à engager entre 2026 et 2028.

SCIEGE : Le programme a démarré en novembre 2024. Le solde de 9 536 € couvrira des dépenses à engager entre 2026 et 2027.

F2I 2 : Le programme a démarré en décembre 2023. Le solde de 337 011 € couvrira des dépenses à engager en 2026.

CPEEA2 : Le programme a démarré en juillet 2024. Le solde de 496 048 € couvrira des dépenses à engager entre 2026 et 2027.

MULTIPAYS BIOSP 3 : Le programme a démarré en juillet 2025. Le solde de 243 177 € couvrira des dépenses à engager entre 2026 et 2028.

POLE FORMATION : Le solde de 8 581 €. Ce montant reste à affecter aux activités (à définir par la Direction).

FRIO : Le programme a démarré en septembre 2024. Le solde de 850 € couvrira des dépenses à engager en 2026.

b) Les Créances programmes feront l'objet des financements suivants :

BUREAU BRESIL 2 : La créance de 43 684 € sera couverte par des fonds propres courant 2026.

BUREAU MOZAMBIQUE : La créance de 60 624 € sera couverte par des fonds propres courant 2026.

AGRI MOZ : Le programme a démarré en juillet 2025. La créance de 20 039 € sera couverte par des fonds à recevoir en 2026.

BUREAU TCHAD : La créance de 17 155 € sera couverte par des fonds propres courant 2026.

BUREAU CONGO : La créance de 22 040 € sera couverte par des fonds propres courant 2026.

AGRI CONGO : La créance de 19 569 € sera couverte par des fonds à recevoir courant 2026.

BUREAU PORTUGAL : La créance de 23 196 € sera couverte par des fonds propres courant 2026.

Projets Clôturés en 2025

CMDCA 3 : Le projet s'est terminé courant 2025, l'ensemble des fonds reçus ont été engagés sur le projet.

CPEEA : Le projet s'est terminé en juin 2024, les dernières opérations comptables ont été réalisées en 2025.

FCIL : Le projet s'est terminé courant 2024, les dernières opérations comptables ont été réalisées en 2025.

MULTIPAYS BIOSP 2 : Le projet s'est terminé courant 2025, l'ensemble des fonds reçus ont été engagés sur le projet.

MULTIPAYS RURAL 4 : Le projet s'est terminé courant 2025, l'ensemble des fonds reçus ont été engagés sur le projet.

OCUPA MANA : Le projet s'est terminé courant 2025, l'ensemble des fonds reçus ont été engagés sur le projet.

STIMULATION PRECOCE : Le projet s'est terminé courant 2025, l'ensemble des fonds reçus ont été engagés sur le projet.

3.3 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES & DETTES FISCALES ET SOCIALES

Il s'agit des dettes fournisseurs, des dettes fiscales et sociales. Ces dettes sont toutes à échéance inférieure à un an.

4 INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

REMARQUES PRELIMINAIRES

La présentation du compte de résultat fait apparaître les flux générés par l'activité de financement des programmes de l'association sur l'année, en y reprenant les données des comptes de programmes (produits et charges).

Il y a lieu de faire remarquer que le compte de résultat ne distingue pas les dépenses effectuées sur financements locaux ou recettes locales des partenaires locaux.

4.1 FINANCEMENTS DES PROGRAMMES SUR L'EXERCICE

Les financements programmes s'élèvent à 5 503 K€, ils se décomposent de la manière suivante :

- Subventions et dons encaissés au cours de l'exercice : 5 415 K€
- Subventions octroyées et à recevoir au 31/12/25 : 5 766 K€
- Subventions à recevoir au 31/12/24 : <5 678> K€

Détail des Financeurs

- Union Européenne 353 278 €
- AFD 3 941 700 €
- Organisations internationales 178 445 €
- Autres ONG et Fondations 856 038 €
- Particuliers / Entreprises 53 390 €
- Collectivités locales 1 160 €
- Vente Prestations 31 005 €

Total Subventions / Dons encaissés 5 415 016 €

4.2 FINANCEMENT A RECEVOIR SUR DEPENSES EFFECTUEES

Les financements à recevoir sur dépenses effectuées s'élèvent à 220 K€ et correspondent à la contrepartie des "Créances programmes" figurant à l'actif du Bilan. (cf. §3.2).

Ils concernent des programmes pour lesquels l'association a effectué des avances de trésorerie pour financer les dépenses engagées au cours de l'exercice.

Les dépenses concernées feront l'objet d'une couverture par des financements ultérieurs ou par une couverture des fonds propres de l'association.

4.3 UTILISATION DES FONDS DEDIES

L'utilisation des fonds dédiés correspond au solde des financements reçus et à recevoir, non encore engagés sur des actions des programmes d'intervention lors de la clôture précédente. Ces fonds ont été utilisés sur les actions des programmes au cours de l'exercice courant.

Le montant de fonds dédiés utilisé sur l'exercice s'élève à 6 232 842 € (hors disponibilités terrain)

Conformément au règlement ANC n°2018-06, ce montant est comptabilisé en produits d'exploitation.

4.4 DEPENSES A ENGAGER SUR FINANCEMENTS REÇUS

Elles correspondent au solde des financements reçus et à recevoir, non encore engagés sur des actions des programmes d'intervention à la date de clôture des comptes. Elles s'élèvent à 6 680 470 € (hors disponibilités terrains) et sont détaillées au passif du bilan sous l'intitulé "Fonds dédiés aux programmes".
(cf. § 3.2).

Conformément au règlement ANC n°2018-06, ce montant a été reclassé en Report en fonds dédiés dans la catégorie des charges d'exploitation.

4.5 RESULTAT DE L'EXERCICE

L'excédent de l'exercice généré par l'association se compose des postes suivants :

4.4.1 PRODUITS ET CHARGES DE GESTION COURANTE

Les produits et charges de gestion courante s'élève à 1 250 €.

4.4.2 TRANSFERT DE CHARGES

Néant.

4.4.3 RESULTAT FINANCIER

Le résultat financier se décompose comme suit :

Produits financiers :	6 325 €
Soit un résultat financier de :	6 325 €

ESSOR - DEPENSES: AFFECTATION TERRAIN ET FRAIS STRUCTURE INDIRECTS

PROGRAMME	CUMUL DEPENSES 31/12/24		DEPENSES 2025		CUMUL DEPENSES AU 31/12/25 TOUS PROGRAMMES		cumul dépenses 2025 pignes non soldés
	FRAIS TERRAIN	FR-STRUCT. INDIRECTS	FRAIS TERRAIN	FR-STRUCT. INDIRECTS	FRAIS TERRAIN	FR-STRUCT. INDIRECTS	
	4 269	0	0	0	4 269	0	
LANCEMENT NOUVEAU PROG.							4 269
BRESIL							
BUREAU BRESIL 2	574 379	16 918	33 680	130	608 059	17 048	625 106
STIMULATION PRECODE	66 440	1 141	3 076	0	69 516	1 141	0
FCIL	26 175	0	0	0	26 175	0	0
ITAU CG	41 063	0	21	0	41 084	0	41 083
ITAU CG 2025	0	0	66 917	0	66 917	0	66 918
Ocupa MANA	1 151	0	0	0	1 151	0	1 151
ABRINQ	20 622	0	21 656	0	42 278	0	42 278
CMDCA	0	0	8 562	0	8 562	0	8 562
CMDCA 3	8 820	0	0	0	8 820	0	8 820
EMENDA	0	0	17 012	0	17 012	0	17 012
SCAC 2025	0	0	22 541	0	22 541	0	22 541
SEDH	0	0	318	0	318	0	318
MOZAMBIQUE							
BUREAU MOZAMBIQUE	246 326	16 177	42 886	0	289 212	16 177	305 389
AGRI MOZ	0	0	18 613	61 426	18 613	61 426	80 039
TCHAD							
BUREAU TCHAD	77 716	209	13 596	0	91 312	209	91 522
JED TCHAD	2 556 670	331 662	1 440 048	124 451	3 996 718	456 113	4 452 830
PEA TCHAD	6 577	826	37 291	121 161	43 868	121 987	165 854
GUINEE BISSAU							
UE SB AGRI	1 058 253	82 007	24 776	5 000	1 083 029	87 007	1 170 036
AGRI GB	0	0	52 580	71 940	52 580	71 940	124 521
CONGO							
CONGO UE 2	463 208	123 620	178 870	4 068	642 078	127 688	769 765
BUREAU CONGO	12 599	0	10 194	0	22 793	0	22 793
RELIEF	295 435	100 404	431 484	29 844	726 899	130 248	857 147
AGRICONGO	0	0	-1 857	61 426	-1 857	61 426	59 569
SCIEGE	0	0	9 659	2 055	9 659	2 055	11 714
MULTIPAYS							
CP EEA	1 063 431	590 165	9 410	-78 528	1 072 841	511 637	1 584 478
CP EEA 2	143 198	189 353	424 619	240 468	567 817	429 821	997 638
MULTIPAYS BICOSP 2	794 934	373 833	277 040	-214 747	1 071 974	159 086	1 231 061
MULTIPAYS BICOSP 3	0	0	173 418	291 056	173 418	291 056	464 474
MULTIPAYS RURAL 4	668 058	469 407	153 189	-171 498	821 247	297 909	1 119 154
Fzi 2	979 341	155 203	663 033	249 975	1 642 374	405 178	2 047 552
AUTRES							
BUREAU Portugal	18 714	26	4 455	0	23 169	26	23 196
PÔLE FORMATION	10 229	12 851	4 415	11 624	14 644	24 475	39 119
FRIO	0	0	9 231	0	9 231	0	9 230
TOTAL	9 137 608	2 463 802	4 150 712	809 851	13 288 320	3 273 652	12 520 474
Total	11 601 411		4 960 563		16 561 973		

coûts directs des programmes (cf. § 4.4 de l'annexe) hors coûts du personnel expatrié

3 558 968

1 401 574

4 960 563

depenses de fonctionnement et charges personnes expatriées

TOTAL dépenses de l'exercice

Le total des dépenses 2025 "fraîs terrain" et "fr-struct.indirects" ne correspondent pas aux points 4.4 et 4.5 du compte de résultat car certains dépenses ont été directement affectées à 100% sur le terrain.

PROGRAMME	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
	Cumul subventions et dons au 31/12/24	Dont subventions perçues avant début du programme	Dont subventions restant à recevoir 2024	Subventions et dons 2025 encasés	Subventions restant à recevoir 2025	Subventions perçues avant début du programme	Dont et subventions reçues avant le 01/01/24 affectées aux programmes en 2025	Subventions perçues avant début du programme	Dont et subventions reçues avant le 01/01/24 affectées aux programmes en 2025	Cumul subventions et dons sous programmes 31/12/2025	Cumul dépenses programmes non isolés	SOLDE programme (subventions - dépenses)	Dépenses à engager sur subventions accordées	Subventions à recevoir sur dépenses engagées			
SUBV.DONS SANS AFFECT.	291 657			16 500			-15 000			293 157	0	293 157	293 157				
REC.MAILING SANS AFFECT.	78 580			30 799			-86 284			23 115	0	23 115	23 115				
CARTES DE VOEUX	3 672		24							3 696	0	3 696	3 696				
LANCEMENT NOUVEAU PROG.	0									0	4 269	-4 269		4 269			
BRESIL																	
BUREAU BRESIL 2	568 774			12 647						581 422	625 106	-43 684		43 684			
ITAU CG	41 083			21						41 083	41 083	0					
ITAU CG 2025	0			68 917						68 917	66 918	0					
ABRIHQ	20 622			21 656						42 278	42 278	0					
CMDCA	0			8 562						8 562	8 562	0					
EMENDA	0			17 012						17 012	17 012	0					
SCAC 2025	0			22 541						22 541	22 541	0					
SEDH	0			318						318	318	0					
MOZAMBIQUE																	
BUREAU MOZAMBIQUE	231 813			3 953						235 766	305 389	-69 624		69 624			
AGRI MOZ	0			80 000						80 000	80 039	-20 039		20 039			
TCHAD																	
BUREAU TCHAD	74 367			2 236 210						2 310 577	91 522	-17 155		17 155			
JED TCHAD	5 000 315		2 236 210							7 236 525	4 452 850	547 485	547 485				
PEA TCHAD	0			69 475						3 593 991	165 854	3 497 812	3 497 812				
GUINEE BISSAU																	
UE GB AGRI	1 176 015		110 000							1 286 015	1 170 036	5 979	5 979				
AGRI GB	0			185 496						185 496	124 521	40 975	40 975				
CONGO																	
CONGO UE 2	1 050 159		523 276	332 029						1 905 464	769 765	280 395	280 395				
BUREAU CONGO	753			387 411						1 140 164	22 793	-22 040		22 040			
RELIEEF	1 750 000		1 377 793							3 127 793	857 147	892 853	892 853				
AGRI CONGO	0			40 000						40 000	59 569	-19 569		19 569			
SCIEBE	0			21 249						21 249	11 714	9 536	9 536				
MULTIPAYS																	
F21 2	2 131 928		900 000	1 162 734			-9 999		9 999	2 384 563	2 047 552	337 011	337 011				
CP EEA 2	1 213 948		531 250	214 073			65 765		65 765	1 493 686	997 638	496 048	496 048				
MULTIPAYS BIOSP 3	0			357 651						357 651	464 474	243 177	243 177				
AUTRES																	
BUREAU Portugal	0									0	23 196	-23 196		23 196			
PÔLE FORMATION	16 695			31 005						47 700	39 119	8 581	8 581				
FRIO	10 080									10 080	9 230	850	850				
s/total	13 660 241	0	5 678 529	5 278 282	5 766 871	0	-45 498	111 263	65 765	18 981 369	12 520 474	6 460 895	6 680 470	219 575			
Programmes ayant été mouvementés mais qui ont été clôturés en 2025																	
PROGRAMME	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
	Cumul subventions et dons au 31/12/24	Dont subventions perçues avant début du programme	Dont subventions restant à recevoir 2024	Subventions et dons 2025 encasés	Subventions restant à recevoir 2025	Subventions perçues avant début du programme	Dont et subventions reçues avant le 01/01/24 affectées aux programmes en 2025	Subventions perçues avant début du programme	Dont et subventions reçues avant le 01/01/24 affectées aux programmes en 2025	Cumul subventions et dons sous programmes 31/12/2025	Cumul dépenses programmes non isolés	SOLDE programme (subventions - dépenses)	Dépenses à engager sur subventions accordées	Subventions à recevoir sur dépenses engagées			
CMDCA 3	8 820									8 820	8 820	0					
CP EEA	1 563 414			-1 398						1 564 478	1 584 478	0					
FOL	26 175									26 175	26 175	0					
MULTIPAYS BIOSP 2	1 138 588			87 474						1 226 062	1 231 061	0					
MULTIPAYS RURAL 4	1 048 499			70 656						1 119 154	1 119 154	0					
OCUPA MANA	1 151									1 151	1 151	0					
STIMULATION PRECOCE	72 617									70 656	70 656	0					
s/total	3 859 264	0	0	136 734	0	0	45 498	1 961	47 459	4 041 495	4 041 495	0	0	0			
TOTAL GENERAL	17 519 505	0	5 678 529	5 415 016	5 766 871	0	0	113 224	113 224	23 022 864	16 561 970	6 460 895	6 680 470	219 575			
Montant total encasés en 2025																	
5 415 016																	
Montant total net à recevoir 2025																	
88 342																	
Financements programmés reçus																	
5 503 358																	

PROJET	JOURNAL	MONNAIE LOCALE		TAUX DE CHANGE	EUROS	CUMUL PAR PROJET
AGRI CONGO	BANQUE AGRI	137 357,00	CFA	655,957	209,4	615,95
	CAISSE AGRI	266 681,00	CFA	655,957	406,55	
AGRI GB	BANQUE AGRI	1 942 168,00	CFA	655,957	2 960,82	3 566,47
	CAISSE AGRI	397 285,00	CFA	655,957	605,66	
CPEEA2	BANQUE BEIRA	254 401,02	MTN	73,1072356	3 479,83	17 848,07
	CAISSE BEIRA	1 245,00	MTN	73,1072356	17,03	
	BANQUE BISSAU	24 347,00	CFA	655,957	37,12	
	CAISSE BISSAU	37 650,00	CFA	655,957	57,4	
	BANQUE BRESIL	46 817,05	REAIS	6,029558366	7 764,59	
	CAISSE BRESIL	1 549,01	REAIS	6,029558366	256,9	
	BANQUE MAPUTO	200 817,89	MTN	73,29126947	2 740,00	
	CAISSE MAPUTO	5 261,00	MTN	73,29126947	71,78	
	BANQUE TCHAD	1 760 702,00	CFA	655,957	2 684,17	
CAISSE TCHAD	484 915,00	CFA	655,957	739,25		
JED	BANQUE N'DJAMENA	65 152 681,00	CFA	655,957	99 324,62	101 753,85
	CAISSE N'DJAMENA	197 216,00	CFA	655,957	300,65	
	BANQUE MOUNDOU	942 477,00	CFA	655,957	1 436,80	
	CAISSE MOUNDOU	152 396,00	CFA	655,957	232,33	
	BANQUE SARH	253 014,00	CFA	656,957	385,13	
	CAISSE SARH	5 588,00	CFA	657,957	8,49	
	BANQUE BONGOR	14 562,00	CFA	655,957	22,2	
	CAISSE BONGOR	28 617,00	CFA	655,957	43,63	
BUREAU BRESIL	BANQUE	39 504,01	REAIS	6,052140258	6 527,28	6 527,28
	CAISSE	-	REAIS	6,052140258	-	
BUREAU Portugal	BANQUE				1 389,67	1 389,67
BUREAU TCHAD	BANQUE	2 970 499,00	CFA	655,957	4 528,50	4 924,35
	CAISSE	259 664,00	CFA	655,957	395,86	
BUREAU MOZ	BANQUE	356 323,40	MTN	73,37051825	4 856,49	4 871,06
	CAISSE	1 069,07	MTN	73,37051825	14,57	
MP BIOSP 3	BANQUE BEIRA	56 990,82	MTN	73,04950782	780,17	11 532,20
	CAISSE BEIRA	4 275,00	MTN	73,04950782	58,52	
	BANQUE MAPUTO	168 968,96	MTN	73,3298706	2 304,23	
	CAISSE MAPUTO	4 680,00	MTN	73,3298706	63,82	
	BANQUE BISSAU	30 240,00	CFA	655,957	46,1	
	CAISSE BISSAU	11 225,00	CFA	655,957	17,11	
	BANQUE N'DJAMENA	550 012,00	CFA	655,957	838,49	
	CAISSE N'DJAMENA	59 507,00	CFA	655,957	90,72	
	BANQUE BONGOR	4 786 421,00	CFA	655,957	7 296,85	
CAISSE BONGOR	23 741,00	CFA	655,957	36,19		
F212	BANQUE BEIRA	1 690 113,79	MTN	73,86162671	22 882,16	78 853,36
	CAISSE BEIRA	741	MTN	73,86162671	10,03	
	BANQUE BRESIL	97 443,24	REAIS	6,019198907	16 188,74	
	CAISSE BRESIL	2 704,89	REAIS	6,019198907	449,38	
	BANQUE BISSAU	11 904 149,00	CFA	655,957	18 147,76	
	CAISSE BISSAU	261 025,00	CFA	655,957	397,93	
	BANQUE MAPUTO	1 511 356,00	MTN	72,90890986	20 729,37	
	CAISSE MAPUTO	3 499,00	MTN	72,90890986	47,99	
UE CONGO 2 / RELIEEF	BANQUE BRAZZAVILLE	10 341 802,00	CFA	655,957	15 765,98	16 016,24
	CAISSE BRAZZAVILLE	164 162,00	CFA	655,957	250,26	
	BANQUE POINTE NOIRE	712 507,00	CFA	655,957	1 086,21	1 468,03
	CAISSE POINTE NOIRE	250 455,00	CFA	655,957	381,82	

TOTAL	249 366,53
--------------	-------------------

ESSOR - TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE LA GENEROSITE - 2025

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE LA GENEROSITE	A L'OUVERTURE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0
subventions publiques							
subventions européennes							
subventions internationales							
Contributions financières d'autres organismes	0	0	0	0	0	0	0
fonds associatifs français							
collaboration industrielle							
fonds divers							
Ressources liées à la générosité du public	0	0	0	0	0	0	0
dons manuels et donations							
mécénat							
TOTAL	6 694 423	0	0	0	0	2 970 983	0

Fonds dédiés	6 379 681					2 751 408
Créances clients, usagers et comptes rattachés	314 742					219 575
TOTAL EN NET	6 694 423					2 970 983

Annexe 5

ORIGINE DES RECETTES ENCAISSEES ESSOR

ORIGINE	2023		2024		2025	
	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%
Union Européenne	166 145	8,62%	343 167	7,31%	353 278	6,52%
Etat français (AFD / Ambassades)	774 747	40,18%	3 470 944	73,89%	3 941 700	72,79%
Collectivités locales	650	0,03%	300	0,01%	1 160	0,02%
Organisations Internationales	135 534	7,03%	116 287	2,48%	178 445	3,30%
ONG et fondations	724 729	37,59%	659 616	14,04%	856 038	15,81%
Dont :						
Fondation Lord Michelham	170 000 €		215 000 €		185 000 €	3%
Fonds obtenus au Brésil	127 312 €	7%	32 022 €	1%	103 687 €	2%
Entreprises	30 000	1,56%	15 000	0,32%	15 000	0,28%
Particuliers	59 037	3,06%	39 298	0,84%	38 390	0,71%
Prestations Pôle Formation			16 695	0,36%	31 005	0,57%
TOTAL ENCAISSE	1 890 841		4 661 307		5 415 017	
Financements locaux :	37 126	1,93%	35 885	0,76%		0,00%
bailleurs publics						
bailleurs privés	37 126		35 885			
TOTAL GENERAL	1 927 967	100,00%	4 697 191	100,00%	5 415 017	100,00%
Pourcentage fonds publics	55,87%		83,68%		82,63%	
Pourcentage fonds privés	44,13%		15,96%		16,79%	
Moments fonds privés et hors Europe		966 426 €		882 781 €		1 118 879 €

DEPENSES PAR NATURE ESSOR

NATURE	2023		2024		2025	
	MONTANT	%	MONTANT	%	MONTANT	%
Dépenses des projets	2 728 218	66,88%	2 971 295	65,98%	3 532 533	71,03%
dont secteur BIOSP	254 543	6,24%	329 728	7,32%	412 153	8,29%
dont secteur FIP	1 617 621	39,65%	1 673 208	41,60%	2 371 895	47,89%
dont secteur EDUCATION	478 852	11,69%	317 332	7,05%	512 545	10,31%
dont secteur AGRICOLE	379 202	9,30%	451 027	10,02%	235 940	4,74%
Salaires et Allocations Responsables de projets + frais de suivi par le siège	915 368	22,44%	858 462	19,06%	881 617	17,73%
dont salariés expatriés	507 688	12,44%	498 575	11,07%	532 958	10,72%
dont salariés de suivi siège	347 065	8,51%	316 131	7,02%	291 598	5,86%
dont frais de mission	60 636	1,49%	43 756	0,97%	57 061	1,15%
Frais administratifs	398 607	9,77%	637 550	14,16%	558 980	11,24%
Dont salaires équipe support	266 283	6,53%	461 322	10,24%	435 917	8,77%
Dont frais généraux	132 325	3,24%	176 228	3,91%	123 073	2,47%
TOTAL DEPENSES	4 042 194		4 467 308		4 973 139	
Dépenses couvertes par financements locaux	37 126	0,91%	35 885	0,80%		0,00%
TOTAL GENERAL	4 079 320	100,00%	4 503 192	100,00%	4 973 139	100,00%
Masse salariale						
siège	716 776	73%	773 681	71%	757 223	69%
expatriés	208 514	21%	260 639	24%	288 622	26%
VSI	61 955	6%	56 430	5%	58 669	5%
total	985 245	100%	1 090 750	100%	1 104 514	100%

Masse salariale

siège 716 776 73% 773 681 71% 757 223 69%

expatriés 208 514 21% 260 639 24% 288 622 26%

VSI 61 955 6% 56 430 5% 58 669 5%

total 985 245 100% 1 090 750 100% 1 104 514 100%

Ce tableau reprend les opérations comptables à la date à laquelle elles ont eu lieu sans tenir compte de la période pour laquelle elles ont été produites. Ainsi, une subvention prévue pour 2025 mais reçue en 2024, rentre dans ce tableau en 2024.